



Département juridique  
de la ville de New York

# Introduction à la division du tribunal de la famille

## Sommaire

**Page 01 ...** Introduction au tribunal de la famille

**Page 02 ...** Unité de soutien inter-états aux enfants (ICSU)

**Page 03 ...** Délinquance juvénile (JD)

**Page 04 ...** Raise the Age (RTA), Raise the Lower Age (RTLA)

**Page 05 ...** Services aux victimes/survivants

**Page 06 ...** Terminologie légale

**Page 07 ...** Engagement communautaire

**Page 08 ...** Conseil de leadership des jeunes

**Page 09 ...** Coordonnées

## **Division du tribunal de la famille**

---

La division du tribunal de la famille soutient le bien-être des enfants de la ville et protège le grand public.

La division du tribunal de la famille se compose de deux unités : l'unité de soutien inter-états aux enfants et l'unité de délinquance juvénile.

## Unité de soutien inter-états aux enfants

L'unité de soutien inter-états aux enfants du Département juridique comparaît devant le tribunal de la famille de la ville de New York au nom des parents gardiens de l'extérieur de l'État qui cherchent à établir une paternité/filiation, et à obtenir, modifier ou exécuter une ordonnance de soutien aux enfants par rapport à un résident de la ville de New York.

Si le parent gardien vit dans la ville de New York et que le parent non gardien réside dans un autre État, le Département juridique pourrait être en mesure d'aider à déposer une ordonnance de soutien aux enfants, à modifier une ordonnance existante, ou à demander l'exécution d'une ordonnance. Le Département juridique pourrait également être en mesure d'entamer des poursuites lorsque le parent non gardien réside dans un autre pays.

### Le Département juridique traite quatre types de cas de soutien aux enfants :

1. Établissement de paternité et de filiation
2. Établissement de soutien
3. Modification du soutien
4. Exécution du soutien

Interstate Child Support Unit  
Family Court Division  
New York City Law Department  
Téléphone : 212-356-3220

## Unité de la délinquance juvénile

L'unité de poursuites de la délinquance juvénile enquête et poursuit, le cas échéant, les affaires de délinquance juvénile qui sont envoyées à notre bureau ou retirées de la section des jeunes.

Les affaires de délinquance juvénile concernent les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont été arrêtés pour une conduite qui constituerait un crime s'ils étaient adultes. Les jeunes qui ont été arrêtés peuvent également être orientés vers des programmes de déjudiciarisation qui leur permettent de bénéficier de services de réinsertion en dehors du processus judiciaire officiel. Ces services peuvent inclure le mentorat, le service communautaire, la restitution et le conseil.

Si un juge du tribunal de la famille conclut qu'un jeune est un délinquant juvénile, les mesures (peines) possibles comprennent la libération conditionnelle, la probation, et le placement à l'extérieur du domicile du jeune.

L'État de New York a adopté la loi Raise the Age car il reconnaît que les jeunes de 16 et 17 ans ne devraient plus être traités comme des adultes. La division du tribunal de la famille du Département juridique de la ville de New York a été activement impliquée dans cette mise en œuvre et continue de soutenir pleinement la loi Raise the Age.

# Raise the Age et Raise the Lower Age

## Raise the Age (Augmenter l'âge)

Le 1er octobre 2018, la législation Raise the Age est entrée en vigueur pour les jeunes de 16 ans, et est ensuite entrée en vigueur pour les jeunes de 17 ans le 1er octobre 2019. Cela signifie que la ville de New York ne poursuit plus les jeunes de 16 et 17 ans comme des adultes dans le cadre du système de justice pénale.

Tous les jeunes de moins de 18 ans qui sont arrêtés pour un **délit** sont orientés vers le tribunal de la famille. Si un jeune de 16 ou 17 ans est arrêté pour un **délit grave**, l'affaire commencera dans la section des jeunes et pourrait ensuite être transférée au tribunal de la famille.

La législation Raise the Age se base sur la perception que les enfants et les adolescents ne sont pas des adultes. Le processus du tribunal de la famille permet aux jeunes qui commettent des infractions d'être tenus responsables de leurs actes et de bénéficier de services qui contribueront à leur réinsertion.

## Raise the Lower Age (Augmenter l'âge plus bas)

Le 29 décembre 2022, la législation Raise the Lower Age est entrée en vigueur, établissant une réponse différentielle pour les enfants de moins de 12 ans.

Cette modification de la loi oblige les départements des services sociaux à fournir des services aux jeunes de moins de 12 ans qui auraient autrement été arrêtés et inculpés en tant que délinquant juvénile et poursuivis devant le tribunal de la famille.

Dans le cadre de cette législation, les enfants devront bénéficier de soins de santé mentale appropriés et d'autres services plutôt que d'être orientés vers le système de justice pour mineurs.

- *Des exceptions à cette nouvelle loi existent pour des crimes tels que dans les cas d'homicide et d'homicide involontaire coupable.*

## Services aux victimes/survivants d'actes criminels

Reconnaissant la nécessité de fournir un soutien supplémentaire à la personne qui a été blessée et lésée par un acte de criminalité juvénile, des défenseurs des victimes sont disponibles pour tous les cas. Les défenseurs travaillent avec les survivants d'actes criminels, les témoins, les propriétaires d'entreprise, les forces de l'ordre, et toute autre personne directement touchée par l'acte délinquant (le crime). Nos défenseurs coordonnent leurs efforts avec ceux du procureur (ACC) et du coordinateur de la déjudiciarisation pour veiller à ce que les préoccupations de la personne lésée soient prises en compte à chaque étape du processus, depuis l'enquête, l'évaluation de la déjudiciarisation, le dépôt d'une requête pour délinquance juvénile, et dans le cadre de toutes les procédures judiciaires.

La division du tribunal de la famille s'associe à Safe Horizon, la principale organisation à but non lucratif d'aide aux victimes, de défense, et de prévention de la violence du pays, pour veiller à ce que les préoccupations des victimes et des survivants soient prises en compte. Safe Horizons offre une gamme de services conçus pour répondre aux besoins des personnes touchées par la criminalité.

### **Les services coordonnés par les défenseurs des victimes comprennent :**

- Évaluations de la sécurité
- Accompagnement au tribunal
- Intervention en cas de crise
- Aide au transport

Pour plus d'informations sur les services aux victimes dans votre arrondissement, consultez les coordonnées à la page 9.

# Terminologie légale

## Tribunal de la famille

## par rapport au

## Tribunal pénal

Procureur —  
Directeur juridique (Assistant  
Corporation Counsel, ACC)

Entendu par un juge du  
tribunal de la famille sans jury

Le jeune arrêté est appelé  
« personne interrogée »

Administration des centres de  
détention pour mineurs des  
services à l'enfance

Condition ou renvoi de  
libération

Mise en liberté sur parole à  
un parent, un tuteur ou un  
membre de la famille

Procureur —  
Procureur de district  
adjoint (Assistant District  
Attorney, ADA)

Entendu devant un jury de  
vos pairs et un juge

La personne arrêtée est  
appelée « accusé »

Département des  
établissements  
pénitentiaires

Condition de mise en  
liberté sous caution ou  
provisoire

ROR — également  
connu sous le nom  
de « libération sur  
engagement » (Released  
on Recognizance)



## Engagement communautaire/ partenariat inter-agences

Une partie essentielle de notre pratique en tant que procureur dans les affaires de délinquance juvénile comprend la création de partenariats avec des membres de la communauté dans le Bronx, le Queens, Staten Island, Brooklyn et Manhattan. Le Département juridique collabore avec les intervenants communautaires pour prévenir la délinquance juvénile et favoriser des résultats positifs. Les ACC et les coordonnateurs communautaires de l'unité sont affectés à des circonscriptions spécifiques et s'engagent dans des efforts de sensibilisation communautaire, y compris des présentations dans les écoles.

De plus, les ACC et les membres de l'équipe de sensibilisation collaborent avec d'autres organisations communautaires afin de lutter contre la délinquance juvénile, promouvoir la sécurité publique et mieux défendre les victimes.

## Présentations

Les membres du personnel de la division du tribunal de la famille présentent aux élèves, aux parents, aux forces de l'ordre et aux organisations locales des sujets liés à la délinquance juvénile et au soutien inter-états aux enfants. Ces présentations interactives donnent un aperçu du système de la délinquance juvénile, de l'intimidation, de la sécurité par rapport aux réseaux sociaux, ainsi que des conseils utiles pour prendre de bonnes décisions et veiller à sa sécurité, en ligne et dans nos communautés.

Pour demander une présentation, envoyez un e-mail à

**FCLaw@law.nyc.gov** ou scannez le code QR ici.

Pour demander une  
présentation, scannez  
ci-dessous :



## Conseil de leadership des jeunes

Le conseil de leadership des jeunes fait partie d'une initiative à l'échelle de la ville par le biais de *New York City Service*, une division du bureau du maire. Le conseil s'associe à des agences municipales qui offrent des opportunités de leadership aux jeunes. Le conseil de leadership des jeunes du tribunal de la famille se réunit régulièrement pour aider à l'élaboration de nouvelles politiques et pratiques en matière de soutien inter-états aux enfants et de délinquance juvénile.

Le programme a été conçu pour améliorer l'expérience éducative des élèves du secondaire à partir de l'âge de 15 ans, tout en leur permettant d'obtenir des crédits de service communautaire. Les élèves ont des devoirs et écoutent des présentations liées aux pratiques de délinquance juvénile et de soutien inter-états aux enfants tout en apprenant sur la pratique juridique et la fonction publique dans la ville de New York.

Pour plus d'informations sur la participation au conseil de leadership des jeunes, rendez-vous sur [www.nycservice.org](http://www.nycservice.org).

**La Division du tribunal de la famille  
soutient le bien-être des jeunes de la ville  
tout en protégeant le grand public.**

nous contacter

## Adresses des bureaux

### **Tribunal de la famille du Bronx**

900 Sheridan Avenue, 6th Floor Bronx, NY 10451

Téléphone : (718) 503-5200

Fax : (718) 503-5209

### **Tribunal de la famille de Brooklyn**

350 Jay Street, 9th Floor Brooklyn, NY 11201

Téléphone : (718) 724-5300

Fax : (718) 724-5399

### **Tribunal de la famille de Manhattan**

60 Lafayette Street Suite 7A3, New York, NY 10013

Téléphone : (212) 356-1800

Fax : (212) 356-1819

### **Tribunal de la famille du Queens**

151-20 Jamaica Avenue, 2nd Floor Jamaica, NY 11432

Téléphone : (718) 558-2200

Fax : (718) 558-2208 ou (718) 558-2209

### **Tribunal de la famille de Staten Island**

60 Bay Street, 4th Floor Staten Island, NY 10301

Téléphone : (718) 876-3620

Fax : (718) 876-3628 ou (718) 876-3629

### **Administration des tribunaux de la famille**

100 Church Street, 4th Floor New York, NY 10007

Téléphone : (212) 356-1000

